

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FONTENAY-SUR-LOING (Loiret)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 27 MARS 2015
A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES PRECISES

Date de convocation : 20 mars 2015

Date d'affichage : 3 avril 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-sept mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEVIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DEVIN Didier (Maire), LEFEUVRE Evelyne, BRIQUET Thierry, KOUAME Georges, RIQUET Dominique, MARTIN Nadia (Adjoints), THOMAS Georges, CHOLET Jean-Claude, PERNIER Ninfa, GROHAR Jean-Michel, DENIS Nathalie, BECHU Séverine, LEBERT Eric, CHARLAND Béatrice, STRANART Thomas (Conseillères et Conseillers municipaux)

Etaient absents ou excusés : Madame LAISSAC Nathalie ayant donné pouvoir pour voter en son nom à Monsieur DEVIN Didier, Madame VOUETTE Isabelle, Monsieur DECAUDIN Hubert ayant donné pouvoir pour voter en son nom à Madame LEFEUVRE Evelyne, Monsieur STRANART Thomas.

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseiller(s) absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 2
Nombre de voix pour les votes : 17

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame PERNIER Ninfa est désignée comme secrétaire de séance.

2) LECTURE ET APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, sans observations, le compte-rendu de la réunion du 27 février 2015

3) DECISION(S) PRISE(S) PAR LE MAIRE DEPUIS LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2015 :
De Monsieur Didier DEVIN

Participation 2015 à la Fondation du patrimoine

VU les articles L.2122.22 et L.2123 du Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,
VU la délibération n° 2014/026 du 7 avril 2014 visée en Sous-Préfecture de Montargis le 9 avril 2014 donnant délégations du Conseil municipal au Maire de Fontenay-sur-Loing,
Considérant que le renouvellement de notre adhésion pourra participer à des actions de promotion de la sauvegarde du patrimoine de proximité et également à la création ou au maintien d'emploi dans le domaine du bâti ancien traditionnel

D É C I D E

Article 1^{er} :

Est accepté l'adhésion de la commune de Fontenay sur Loing à la «Fondation du patrimoine» pour un montant annuel de 100.00 €.

Participation 2015 à l'Association Pour l'Avenir du Gâtinais Et de ses Habitants (A.P.A.G.E.H.)

VU les articles L.2122.22 et L.2123 du Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

VU la délibération n° 2014/026 du 7 avril 2014 visée en Sous-Préfecture de Montargis le 9 avril 2014 donnant délégations du Conseil municipal au Maire de Fontenay-sur-Loing,

Considérant que le renouvellement de notre adhésion pourra poursuivre des objectifs exigeants qui concernent chacun : la protection de l'environnement, l'insertion sociale et professionnelle de personnes en grandes difficultés, la participation au débat public local, la promotion de la notion de développement durable.

D É C I D E

Article 1^{er} :

Est accepté l'adhésion de la commune de Fontenay sur Loing à l'A.P.A.G.E.H. pour un montant annuel de 80.00 €.

4) BUDGET DE L'EAU (M49)

Point présenté par Monsieur Georges KOUAME

a) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jacky FORMONT, Trésorier

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4) après avoir entendu l'exposé du 3^{ème} adjoint en charge des finances,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion du Service de l'Eau (M.49) dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- adopte le compte de gestion du Service de l'Eau (M.49) de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2014 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2014.

b) Examen et vote du compte administratif

Après examen, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Georges THOMAS, doyen de l'Assemblée, le Conseil municipal :

- décide d'adopter, à l'unanimité, pour l'exercice 2014, le compte administratif arrêté comme suit

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	0,00	24 721.17	0.00	101 795.50	0.00	126 516.67
opérations de l'exercice	103 784.48	149 065.24	64 520.47	18 328.12	168 304.95	167 393.36
Totaux	103 784.48	173786.41	64 520.47	120 123.62	168 304.95	293 910.03
résultats de clôture	0,00	70 001.93	0.00	55 603.15	0.00	125 605.08
restes à réaliser						0.00
Totaux cumulés	103 784.48	173 786.41	64 520.47	120 123.62	168 304.95	293 910.03
Résultats définitifs	0,00	70 001.93	0.00	55 603.15	0.00	125 605.08

- décide d'approuver, à l'unanimité, pour l'exercice 2014, le compte administratif du Président dont les résultats (identiques à ceux du compte de gestion du percepteur) se soldent par :

les résultats de clôture suivants :

- un excédent d'investissement de clôture de 55 603.15 €,
- un excédent d'exploitation de clôture de 70 001.93 €,

c) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement, antérieur reporté	24 721.17
Résultat d'investissement antérieur reporté	101 795.50

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2014	
Résultat de l'exercice	-46 192.35
Résultat antérieurs	101 795.50
Solde d'exécution cumulé	55 603.15

Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	55 603.15
Rappel du solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement de l'investissement	55 603.15
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	45 280.76
Résultat antérieur	24 721.17
Total à affecter	70 001.93

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1° Restes sur excédents de fonctionnement
(à reporter au BP ligne 002)

70 001.93 €

d) Examen et vote du budget primitif et unique du service annexe de l'eau

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vote le budget primitif et unique de l'exercice 2015 du Service annexe de l'eau qui s'équilibre en recettes et dépenses
aux sommes de :

210 711.93 €	pour la section d'exploitation (vote par chapitre)
93 514.47 €	pour la section d'investissement (vote par chapitre)

5) BUDGET DE LA COMMUNE (M14)

Point présenté par Monsieur Georges KOUAME

a) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jacky FORMONT, Trésorier

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4) après avoir entendu l'exposé du 3^{ème} adjoint en charge des finances,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ❑ déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- ❑ adopte le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2014 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2014.

b) Examen et vote du compte administratif

Après examen, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Georges THOMAS, doyen de l'Assemblée, le Conseil Municipal :

- ❑ décide d'adopter, à l'unanimité, pour l'exercice 2014, le compte administratif arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0.00	646 640.18	67 859.57	0.00	67 859.57	646 640.18
opérations de l'exercice	1 380 965.18	1 516 372.55	272 669.15	337 830.52	1 653 634.33	1 854 203.07
Totaux	1 380 965.18	2 163 012.73	340 528.72	337 830.52	1 721 493.90	2 500 843.25
résultats de clôture	0,00	782 047.55	2 698.20	0.00	0.00	779 349.35
restes à réaliser			16 000.00	0,00	16 000.00	0,00
Totaux cumulés	1 380 965.18	2 163 012.73	356 528.72	337 830.52	1 737 493.90	2 500 843.25
Résultats définitifs	0,00	782 047.55	18 698.20	0.00	0,00	763 349.35

- ❑ décide d'approuver, à l'unanimité, pour l'exercice 2014, le compte administratif du Maire dont les résultats (identiques à ceux du compte de gestion du percepteur) se soldent par :

les résultats de clôture suivants :

un déficit d'investissement de clôture de 18 698.20 €,
un excédent de fonctionnement de clôture de 763 349.35 €,

c) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement, antérieur reporté	646 640.18
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 67 859.57

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2012	
Résultat de l'exercice	65 161.37
Résultat antérieurs	- 67 859.57
Solde d'exécution cumulé	- 2698.2

Restes à réaliser au 31 décembre 2014	
Dépenses	16 000.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	- 16 000.00

Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 2698.20
Rappel du solde des restes à réaliser	- 16 000.00
Besoin de financement de l'investissement	18 698.20

Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	135 407.37
Résultat antérieur	646 640.18
Total à affecter	792 047.55

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du cpte 1068 du BP)	18 698.20 €
2° Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	763 349.35 €

d) Subventions communales pour l'année 2015

Après examen des différentes demandes, et après en avoir délibéré, le **Conseil municipal, à l'unanimité,**

- décide d'allouer, pour l'octroi de subventions de fonctionnement, les sommes de :
 - 22 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sur-Loing,
 - 30 000.00 € aux organismes et associations de droit privé,
 - 500 000,00 € aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune inscrit au compte 6554

e) Programmes et opérations de la section de l'investissement pour l'année 2015

Outre les opérations en cours et reportées sur l'exercice 2015, le programme des investissements ainsi que les recettes et dépenses de la section de fonctionnement pour l'année 2015 ont été examinés lors des réunions des commissions des finances et des budgets.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal, à l'unanimité,**

- accepte l'avis formulé par la Commission des Finances sur le programme des investissements et **entérine les inscriptions budgétaires** pour l'exercice 2015.
- prend note des explications et commentaires sur la section de fonctionnement de l'année 2015,
- examine les dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

f) Tableau des effectifs

Monsieur KOUAME Georges expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de rectifier les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération 2015 009 portant sur la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal, à l'unanimité,**

- décide la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Effectif théorique au 31/12/2012	Modifications	Effectif pourvu	Dont Temps Non Complet
Filière administrative					
Rédacteur (catégorie B)	Rédacteur	0	0	0	
Adjoint administratif (catégorie C)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	4	0	4	
Filière technique					
Adjoint technique (catégorie C)	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	0	1	0	0
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	8	0	8	4

g) Examen et vote du budget primitif et unique de la commune

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

vote le budget primitif et unique communal de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

2 120 314.35 €	pour la section de fonctionnement (vote par chapitre)
513 572.09 €	pour la section d'investissement (vote par chapitre)

6) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Point présenté par Georges KOUAME,

Monsieur Georges KOUAME, 3^{ème} adjoint aux finances présente le tableau des bases d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2015.

Considérant que les bases d'imposition sont revalorisées et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2015
- vote les taux pour l'année 2015 comme suit :

Taxes	BASES D'IMPOSITION REELLES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	Taux d'imposition de 2015 en %	Produit fiscal attendu
	EN 2014	EN 2015		en 2015
Taxe d'habitation	1 585 924.00 €	1 606 000.00 €	12.31%	197 699 €
Taxe foncière (bâti)	1 664 239.00 €	1 619 000.00 €	16.65%	269 564 €
Taxe foncière (non bâti)	29 730.00 €	30 200.00 €	45.92%	13 868 €
SOIT UN TOTAL DE				481 131 €

7) ACHAT D'UNE PARCELLE LIEU-DIT « LE BAS » :

Point présenté par Didier DEVIN

Afin de faciliter l'accès aux bords du Loing, un propriétaire propose de céder gratuitement à la commune une bande de terrain de 6 mètres de large entre son étang situé sur la parcelle C1634 et l'étang des îles. Les frais d'enregistrement seront à la charge de la commune de Fontenay

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition gratuite, d'une bande de terrain de 6 mètres de large entre les deux étangs
- dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune de Fontenay sur Loing
- charge Maître BAUCHY, Notaire à Ferrières, de toutes transactions,

8) PARTICIPATION AUX FRAIS DE CLASSE DE NEIGE :

Point présenté par Didier DEVIN

La classe de CE1 et CE2, dont fait partie un enfant (arrivé en cours d'année scolaire) domicilié sur Fontenay-sur-Loing, se rendra en Montagne au Grand-Bornand, pour un séjour du 30 mars au 3 avril 2015. Le coût par enfant est de 360 €.

Il convient ce jour d'examiner la demande de subvention de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer la somme de 50 € (cinquante euros), pour aider au financement du séjour au Grand Bornand, concernant cet enfant arrivé en cours d'année scolaire et scolarisé à l'Ecole Sainte Jeanne-d'Arc de Ferrières-en-Gâtinais,

9) VENTE DU CAMION IVECO :

Point présenté par Thierry BRIQUET

Monsieur Thierry BRIQUET, informe le conseil municipal que la Société SELVI LORIN - RN 7 Les Stations à Fontenay sur Loing, s'est proposée de racheter le camion IVECO EURO CARGO équipé d'une benne, en l'état, au prix de 9 000.00 € toutes taxes comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, *à l'unanimité*,

- **décide** de vendre le camion IVECO EUROCARGO équipé d'une benne à la société SELVI LORIN - RN 7 Les Stations à Fontenay sur Loing pour un montant toutes taxes comprises de 9 000.00 € (neuf mille euros),
- **autorise** Monsieur le Maire à encaisser le chèque de la Société SELVI LORIN, d'un montant de 9 000.00 € correspondant à la vente du camion et de sa benne.

10) ACHAT ET REPRISE DE MATERIEL

Point présenté par Thierry BRIQUET

Monsieur Thierry BRIQUET, informe le conseil municipal sur la nécessité d'acquérir une mini pelle New Holland ainsi qu'une remorque pour la transporter, afin de remplacer le matériel actuel (mini pelle TAKEUCHI, tractopelle Case, remorque Verem) Le coût d'entretien du tractopelle étant onéreux. Les Ets Méthivier proposent une offre d'achat pour un montant de cinquante-quatre mille neuf cent euros TTC. Monsieur Thierry BRIQUET communique la proposition de reprise du matériel actuel, des Ets Méthivier pour un montant de vingt-trois mille quatre cent euros TTC et demande à l'assemblée d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, *à l'unanimité*,

- **accepte** l'acquisition d'une mini pelle New Holland et d'une remorque pour un montant de cinquante-quatre mille neuf cent euros TTC auprès des Ets Méthivier.
- **accepte** la proposition de reprise des Ets Méthivier de l'ancien matériel pour un montant de vingt-trois mille quatre cent euros TTC

11) DEMANDE D'AIDE A LA VOIRIE AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICES

Point présenté par Didier DEVIN

Monsieur Didier DEVIN expose le besoin d'améliorer la signalisation des feux tricolores au niveau du carrefour RD 2007/ Chemin du Castel. Cette modernisation et mise aux normes consiste au remplacement du matériel existant par des feux complets à leds.

Monsieur Didier DEVIN expose également le besoin d'améliorer la signalisation routière sur les voies communales, par le remplacement de certains panneaux.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de fonds émanants du produit des amendes de police. Le coût estimatif total hors taxe de la dépense est de : 12 252.89 € (soit 14 703.47 € TTC)

Après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, le **Conseil municipal**,

- **autorise le Maire ou ses Adjoints** à solliciter une subvention du Conseil général, au titre de la répartition du « produit des amendes de police » pour le financement des travaux

12) ADMISSION EN NON-VALEUR – SERVICE DE L'EAU :

Point présenté par Dominique RIQUET

Monsieur Dominique RIQUET donne lecture d'un courrier en date du 23 mars 2015 transmis par la Trésorerie de Ferrières pour l'admission en non-valeur, de factures d'eau impayées, d'un montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-treize euros dix-sept centimes.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, (14 avis favorable, 3 abstentions)

- **accepte** l'admission en non-valeur de factures irrécouvrables d'un montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-treize euros dix-sept centimes sur l'année 2015

13) AFFAIRES DIVERSES

Néant

14) INFORMATIONS DIVERSES :

De Monsieur Didier DEVIN :

- Compte rendu succinct du SMIRTOM
- Remerciements de la Fondation du Patrimoine de notre soutien
- Réunion le mercredi 8 avril 2015 avec «SNCF réseau» concernant l'aménagement du PN24
- Présentation du tableau de bord des infractions constatées par les radars
- Remerciements de la famille de Monsieur STARZINSKI
- Remerciements de la famille de Monsieur CHAMAILLE
- Remerciements de la famille de Monsieur DAYEZ
- Lecture de carte postale envoyée par les élèves de classe de neige
- Invitation au Salon de la Peinture qui se déroulera du samedi 11 avril au samedi 19 avril 2015

De Monsieur Eric LEBERT :

- Monsieur Eric LEBERT fait le bilan concernant la pièce de théâtre « j'y suis j'y reste » qui s'est déroulée le 14 et 15 mars 2015. Cette animation fut une réussite.

De Monsieur Georges THOMAS :

- Pourquoi à l'école on refuse aux enfants de se laver les mains avant les repas ?

Réponse de Monsieur Didier DEVIN

- Des informations vont être demandées.

De Messieurs Georges KOUAME et Didier DEVIN

- Remerciements aux agents des services techniques pour leur engagement dans la recherche des fuites d'eau.

De Madame Béatrice CHARLAND

- Les abords de l'école doivent être sécurisés

Réponse de Monsieur Didier DEVIN

- Des aménagements vont être réalisés

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le lundi 11 mai 2015, à 20 heures 30, *sauf urgence ou empêchement de dernière minute.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à vingt-trois heures vingt minutes

Signé
Le Maire,
Didier DEVIN

